

- L A L E T T R E -

1	é d i t o
2	un territoire pluriel
	une institution ancrée sur son territoire
	des missions de planification et d'animation
3	les enjeux et perspectives
4	le développement des relations contractuelles
5	un fonctionnement équilibré ville et campagne
6	le S.I.E.P.R.U.R. et l'Agence d'Urbanisme

La volonté de gérer harmonieusement l'interdépendance des territoires urbains et ruraux n'est pas récente: dès 1972 la commission locale d'aménagement et d'urbanisme réunit des élus de ces deux territoires pour élaborer le premier Schéma Directeur.

La révision de celui-ci a redonné un élan nouveau à cette collaboration au sein d'un territoire, véritable communauté de destin pour 137 communes et 288 000 habitants.

Les lois de décentralisation ont imposé alors la création d'un syndicat mixte dont l'utilité n'a cessé de se démontrer.

A la cohérence spatiale s'ajoute désormais la complémentarité d'actions au profit d'un territoire dans lequel les communes (ou leurs groupements) gardent la maîtrise d'ouvrage et les décisions opérationnelles.

La contractualisation, qui devient le mode négocié des relations entre les divers niveaux de territoires, entraîne des organisations qui placent le S.I.E.P.R.U.R. au centre de ce nouveau défi.

Cet aspect plus concret de l'activité du S.I.E.P.R.U.R., dans les domaines du logement et de la programmation des équipements, ou généralement dans le développement de notre territoire de vie, justifie un renforcement des relations avec les communes adhérentes.

Tel est le sens de cette plaquette qui inaugure une série de "Lettre du S.I.E.P.R.U.R." où seront traités des sujets relatifs à des projets concrets ou à des modifications législatives qui touchent au développement du territoire.

Je souhaite donc qu'un dialogue fructueux se construise entre le S.I.E.P.R.U.R. et les

Jean Louis Schneiter
Maire de Reims
Président du S.I.E.P.R.U.R.

SYNDICAT

INTERCOMMUNAL

d'ÉTUDE

et de PROGRAMMATION

de la RÉGION

URBAINE

de REIMS

UN TERRITOIRE PLURIEL

Il regroupe l'aire d'influence première de Reims qui comprend les cantons de Beine-Nauroy, Bourgogne, Fismes, Reims, Verzy, Ville-en Tardenois.

Il représente avec 137 communes une population de 288 000 habitants en mars 1999 sur un espace de 1395 km².

Ainsi, il associe un territoire à forte dominante rurale et l'aire urbaine de l'Agglomération rémoise.

Le territoire rural du Schéma Directeur se caractérise par une faible densité de peuplement, avec 56 habitants au km², et comporte deux espaces contrastés :

- à l'est, la plaine champenoise se consacre aux grandes cultures céréalières ; des ensembles industriels ponctuent la vallée de la Suippe.
- au sud et à l'ouest, la Montagne de Reims, prolongée par le Tardenois et le Massif de Saint Thierry, se caractérise par l'interpénétration de cultures, de vignes et d'espaces boisés.

L'Agglomération de Reims se compose de 7 communes : Bétheny, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Tinquieux et Taissy depuis le dernier recensement.

Elle couvre 9442 ha et compte 215 576 habitants en mars 1999 dont 187201 habitants pour la Ville de Reims (soit 87 % de la population totale).

Cette agglomération se caractérise par une très forte compacité ; elle figure désormais au 3ème rang des agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants pour sa densité.

Le S.I.E.P.R.U.R. constitue une structure unique de concertation à l'échelle du Pays Rémois. En dépit d'une forte présence des groupements de communes, il fédère près de 92% de la population totale de l'aire du Schéma Directeur

UNE INSTITUTION ANCREE SUR SON TERRITOIRE (une coordination voulue par les élus).

Les lois de décentralisation ont transféré aux communes l'élaboration des documents d'urbanisme. Alors qu'en 1975, l'élaboration du S.D était assurée par l'Etat, sa révision imposait la constitution d'un établissement public de coopération intercommunale.

Le S.I.E.P.R.U.R. a été créé par un arrêté préfectoral du 26 Avril 1988, suite à la délimitation du périmètre de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

(SDAU) reprenant celui du S.D.A.U. approuvé en 1975. Cette création a donné lieu à la consultation des communes concernées qui se sont prononcées favorablement selon les règles de la majorité qualifiée.

Les compétences du S.I.E.P.R.U.R. portent sur l'élaboration, la révision et le suivi du S.D. ainsi que sur les Schémas de Secteurs de la Région Urbaine de Reims que décident les collectivités adhérentes.

DES MISSIONS DE PLANIFICATION ET D'ANIMATION

● De la Révision du Schéma Directeur...

Les orientations retenues dans le S.D.A.U. approuvé en 1975 s'appuyaient sur deux axes essentiels :

- des prévisions de croissances démographiques et économiques importantes mais démenties par la suite,
- une stratégie d'éclatement de l'urbanisation que la décentralisation

envisageait sur des collectivités de petite taille.

Cette situation et la prévision d'infrastructures nouvelles (TGV Est et Barreau Est) justifiaient la mise en révision de ce SDAU prescrite par le comité du Syndicat le 29 juin 1988.

Ce comité arrête le projet de Schéma

Directeur qui résulte des propositions de quatre groupes de travail et d'une première consultation des communes.

C'est le 7 avril 1992 que le comité approuve le Schéma Directeur. Le contrôle effectué par les services de l'Etat conduit à l'approbation d'un additif le 3 décembre 1992

... à la gestion d'un contentieux

Ouvert par l'association de défense de l'environnement, il est sanctionné par la décision du tribunal administratif du 27 décembre 1994 qui annule la délibération du comité approuvant le Schéma Directeur.

Mais le recours introduit en Conseil d'Etat rétablit les décisions du comité en annulant ce jugement du Tribunal Administratif le 1^{er} mars 1996 et par la même décision valide l'existence du S.I.E.P.R.U.R.

Evaluer et Animer la vie du Schéma Directeur

L'évaluation de l'avancement de réalisation a donné lieu à une expertise sur la consommation des terrains pour l'urbanisation dans l'aire du Schéma Directeur.

Une deuxième expertise a porté sur les décalages entre les orientations retenues dans le Schéma Directeur et les POS des communes. Il devrait en résulter des préconisations lors des révisions des POS ou une représentation graphique des orientations du Schéma Directeur palliant les difficultés d'interprétation.

Les mesures d'accompagnement ont porté sur le foncier par l'appréciation de la pertinence d'un établissement public foncier destiné à financer la politique publique d'acquisition de terrains. Elle a donné lieu à des contacts avec des structures similaires et à des simulations économiques et fiscales.

En matière d'habitat, l'accent a été mis sur la répartition du logement social et sur la nécessaire diffusion de l'habitat social sur les communes rurales.

Cette réflexion a conduit entre autre à l'élaboration d'un PLH sur le canton de Bourgogne.

Plus récemment, le S.I.E.P.R.U.R. a engagé avec la Région Champagne-Ardenne une réflexion pour la programmation des équipements structurants du District de Reims et des communes rurales. Ces programmes assurent une participation du Conseil régional à hauteur de 25 % et sont dotés respectivement de dotations financières importantes sur 3 ans, dans le cadre du Contrat de Développement Local pluriannuel et en particulier le Programme d'Equipement Rural.

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

Les objectifs de protection de l'environnement prennent une place croissante dans le développement durable du territoire.

La mise en place d'un observatoire de l'environnement constituera une aide à la décision parmi les élus dans les communes du S.I.E.P.R.U.R.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Une Charte de l'Habitat pour assurer une meilleure cohérence

Cette charte définit des orientations en matière d'habitat sur un territoire élargi. L'intervention sur l'offre vise à réduire les disparités dans la répartition du parc de logements entre les communes rurales et l'Agglomération rémoise.

Dans cette perspective, le S.I.E.P.R.U.R.

constitue le lieu de concertation permettant une meilleure cohérence des opérations réalisées, telles que les O.P.A.H. et les programmations en logements aidés par les diverses structures intercommunales.

.../...

La Charte d'Attribution des Logements Sociaux en coordonnant les décisions

Bien qu'aucune exigence législative n'impose l'intervention de structures intercommunales dans l'élaboration de cette charte, le recours à une participation strictement communale paraît trop réducteur.

Ainsi, pour une meilleure coordination des attributions de logements sociaux, il apparaît nécessaire d'aborder cette démarche à l'échelle du Schéma Directeur par l'intermédiaire du S.I.E.P.R.U.R.

L'optimisation des déplacements

La croissance des déplacements dans l'aire du Schéma Directeur qui résulte en partie de la périurbanisation, justifie une réflexion sur la nature des dessertes de transports de personnes. L'organisation optimale des transports en commun pourrait limiter en effet l'usage de la voiture pour les déplacements vers Reims.

Il conviendrait de s'interroger sur l'offre de transport à mettre en place pour une meilleure maîtrise de l'usage de la voiture.

Sur ce territoire, le S.I.E.P.R.U.R. paraît être l'institution adéquate de concertation et d'impulsion d'une telle démarche.

Le Contrat de Développement Local

Il permet d'assurer la programmation des aides de la Région Champagne-Ardenne pour les politiques engagées par les communes ou leurs groupements. Ce contrat comporte deux volets : l'un sur la Ville et le District de Reims, tandis que l'autre est spécifique

aux communes rurales : le Programme d'Equipement Rural Pluriannuel (P.E.R.P.).

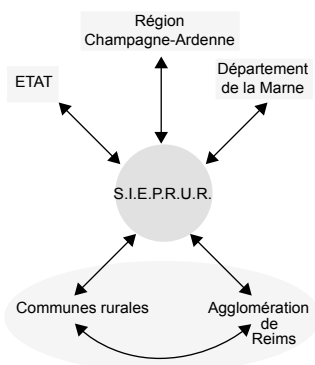
Prévu pour la durée du plan 2000-2006, le C.L.D.P. et le P.E.R.P. mettent en relation les communes et la région par l'intermédiaire du S.I.E.P.R.U.R.

Le développement des relations contractuelles

Il répond à la logique de la décentralisation et s'inscrit dans la loi Voynet. C'est donc à une généralisation de ce type de démarche que les territoires seront confrontés.

● Charte de Pays.

Les Contrats d'Agglomération et les Chartes de Pays constituent deux éléments forts pour la cohérence des politiques publiques qui concernent l'Etat, la Région, le département et les communes (ou leurs groupements). Le S.I.E.P.R.U.R. pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage d'une Charte pour le Pays Rémois en inscrivant l'espace rural dans un processus de développement arbitré entre le maintien des activités agricoles et la dynamique urbaine.



● Vers un nouveau Schéma Directeur.

Le deuxième grand chantier d'avenir concerne les perspectives ouvertes par la loi "Solidarité et Renouveau Urbain" et les modifications substantielles qu'elle apporte à la planification spatiale par l'abandon du Schéma Directeur au profit du Schéma de cohérence territoriale. Cette réforme, qui intervient dix ans après l'approbation du Schéma directeur local, permettra d'abord de procéder à un "toiletage" pour gommer les décalages constatés mais surtout d'intégrer des réflexions validées qui portent en particulier sur les déplacements, la périurbanisation, les paysages, les entrées de ville et l'habitat.

Il s'agira aussi de prendre en compte les orientations retenues dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire pour la région de Reims.

UN FONCTIONNEMENT EQUILIBRE VILLE ET CAMPAGNE

☒
☒
☒
☒
☒

Le syndicat est composé des représentants : ☒

- des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compris dans l'aire du Schéma Directeur de la Région Urbaine de Reims, ☒
- du District de Reims, ☒

Il est administré par ☒
un Comité et un Bureau ☒

Le comité est composé de 30 membres des collectivités adhérentes au S.I.E.P.R.U.R. selon la répartition suivante : ☒

- 15 membres du District de Reims, ☒
- 15 membres représentant les communes rurales, élus par les délégués des communes à raison de deux par commune. ☒

Le bureau comprend : ☒
un Président élu parmi les représentants du District de Reims ☒

(Jean-Louis Schneiter, Maire de Reims) ☒

- ☒ des Vice-Présidents (Jacques Douadi, Alain Lescouet, J.- Claude Levasseur) ☒
- ☒ et 6 membres (MM Mizun, Fortuné, Visin, Allix, Mourra, Schwein, Poix). ☒

☒
☒
☒
☒
☒
☒
☒

☒
☒
☒
☒
☒

Les ressources proviennent des contributions des collectivités adhérentes, dont le District de Reims assure les trois quarts. La participation financière des autres adhérents est calculée en fonction du potentiel fiscal et de la population. ☒

Il peut recevoir des subventions pour réaliser des missions qui intéressent l'Etat, la Région et/ou le Département. ☒

☒

LE S.I.E.P.R.U.R. ET L'AGENCE D'URBANISME DE REIMS

☒
☒

Le S.I.E.P.R.U.R. est désormais membre adhérent de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims en lieu et place des communes rurales. Il est présent à son Conseil d'administration. ☒

☒
☒

☒
☒

Une convention - cadre le lie à l'Agence laquelle exécute un programme de travail centralisé avec l'Etat, la Ville et le District de Reims. ☒

Le S.I.E.P.R.U.R. alloue une subvention globale de fonctionnement à l'Agence sur la base des cotisations de ses adhérents. ☒

Le secrétariat du S.I.E.P.R.U.R. est assuré par Valérie STASIAK, secrétaire générale de la Communauté de communes de Vesle-Montagne de Reims. ☒

☒
☒

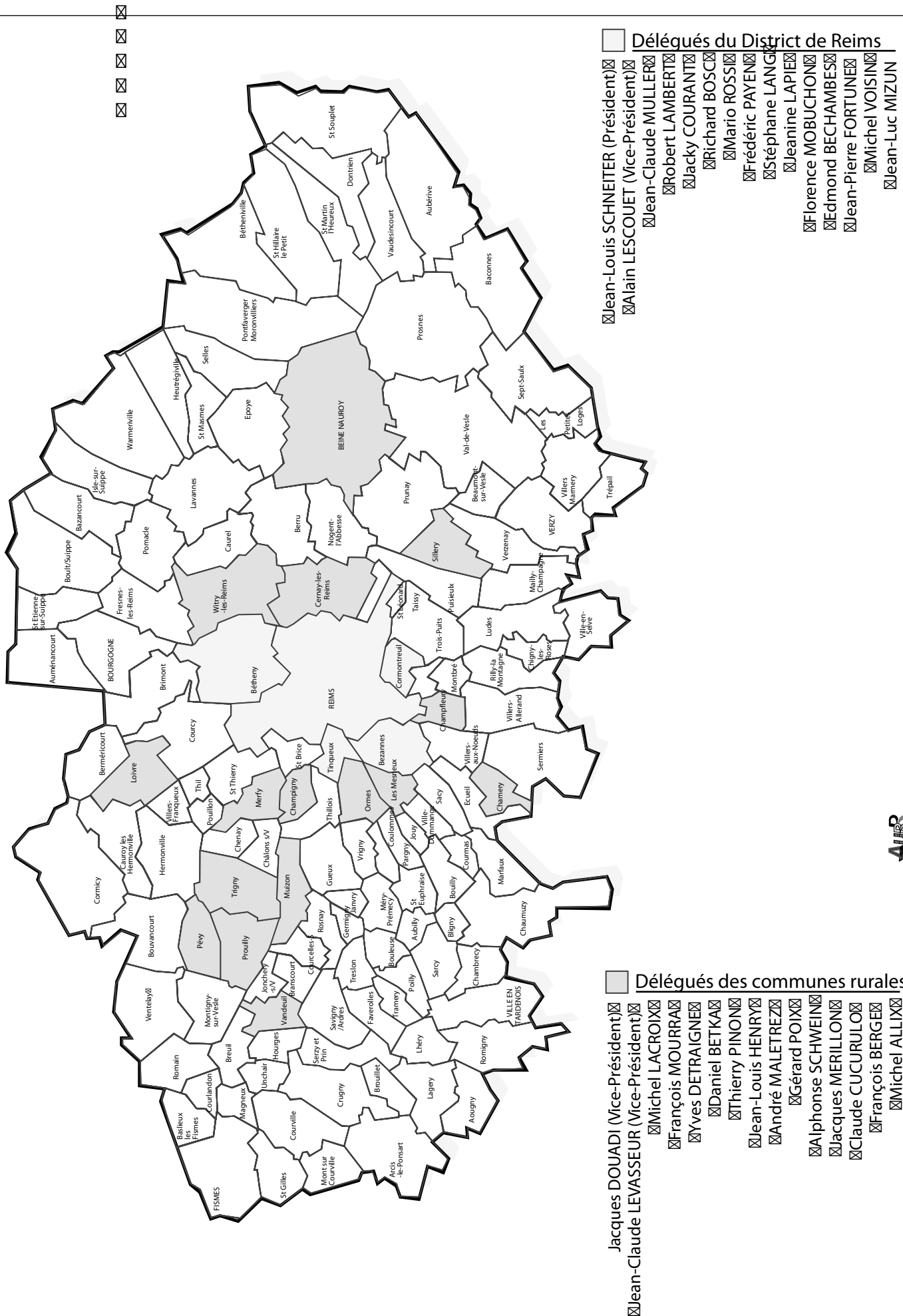
Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims

Place des Droits de l'Homme - 51084 Reims cedex

Tél: 03.26.77.42.80 - Fax: 03.26.82.52.21

E-mail: audrr@wanadoo.fr - Site internet: www.aurr.asso.fr

Délégués du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation de la Région Urbaine de Reims



- Délégués des communes rurales**
- ☒ Jacques DOUADI (Vice-Président) ☒
 - ☒ Jean-Claude LEVASSEUR (Vice-Président) ☒
 - ☒ Michel LACROIX ☒
 - ☒ François MOURRA ☒
 - ☒ Yves DETRAIGNE ☒
 - ☒ Daniel BETKA ☒
 - ☒ Thierry PINON ☒
 - ☒ Jean-Louis HENRY ☒
 - ☒ André MALETREZ ☒
 - ☒ Gérard POIX ☒
 - ☒ Alphonse SCHWEIN ☒
 - ☒ Jacques MERILLON ☒
 - ☒ Claude CUCURULO ☒
 - ☒ François BERGEX ☒
 - ☒ Michel ALLIX ☒

- Délégués du District de Reims**
- ☒ Jean-Louis SCHNEITER (Président) ☒
 - ☒ Alain LESCOUET (Vice-Président) ☒
 - ☒ Jean-Claude MULLER ☒
 - ☒ Robert LAMBERT ☒
 - ☒ Jacky COURANT ☒
 - ☒ Richard BOSCH ☒
 - ☒ Mario ROSSI ☒
 - ☒ Frédéric PAYEN ☒
 - ☒ Stéphane LANGRIS ☒
 - ☒ Jeanine LAPIE ☒
 - ☒ Florence MOBUCHON ☒
 - ☒ Edmond BECHAMBES ☒
 - ☒ Jean-Pierre FORTUNE ☒
 - ☒ Michel VOISIN ☒
 - ☒ Jean-Luc MIZUN ☒